

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Dérives sectaires en santé :

#### **La MIVILUDES et l'ONPP signent une Convention de partenariat pour mieux informer les pédicures-podologues et les patients des dérives sectaires et améliorer la prise en charge des victimes.**

Donatien Le Vaillant, Chef de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) et Éric Prou, Président du Conseil national pour l'Ordre des pédicures-podologues (ONPP) ont signé aujourd'hui une convention de partenariat. Cette entente renforce le partenariat historique entre la MIVILUDES et les ordres de professionnels de santé dans la lutte contre les dérives sectaires et la protection de la santé publique.

La Miviludes a pour mission d'observer et d'analyser le phénomène sectaire, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et d'informer le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

L'Ordre national des pédicures-podologues est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession, veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence et à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie.

Cette signature de convention a témoigné de l'engagement des deux institutions en faveur de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires en santé. Elles veilleront à l'information et à la qualité de la prise en charge médicale des patients.

Cette convention fixe les axes prioritaires suivants :

- L'échange d'informations portant sur le nombre, la nature et les caractéristiques des signalements de situations à risque reçus par chacune des parties et portant sur des dérives sectaires dans le domaine d'un ou de plusieurs pédicures-podologues.
- Dans le cadre de signalements ou de plaintes reçues par l'ONPP, l'apport d'expertise de la Miviludes sur des cas individuels, afin d'aider l'Ordre à documenter son action (rappel à la déontologie, procédure disciplinaire ou démarches judiciaires).
- L'élaboration en commun de messages d'informations visant à prévenir du risque de pratiques insuffisamment éprouvées par la science ainsi que des fiches d'aide au repérage des risques d'emprise sectaire chez les patients sur tous supports de communication (réseaux sociaux, communiqués de presse...) destinés aux pédicures-podologues et au grand public.

Contact presse Miviludes : [cipdr-presse@interieur.gouv](mailto:cipdr-presse@interieur.gouv) – 01 53 69 29 19

Contact presse ONPP : [camille.cochet@cnopp.fr](mailto:camille.cochet@cnopp.fr) – 01 45 54 53 79